

**PEINTURES CIMENTOL**

43 avenue de la Croix Blanche  
93600 AULNAY SOUS BOIS

V/Réf. : cde Bon pour accord signé - M. LASSUS  
N/Réf.: DA-04/07050-1 du 6 octobre 2004

RAPPORT D'ESSAIS n° RE-04/12818 du 3 novembre 2004

**1. OBJET**

Examen de l'inertie d'un matériau devant entrer en contact avec des aliments. Essai de migration globale.

**2. DOCUMENTS DE REFERENCE**

Norme NF EN 1186, parties 1 et 12 - méthode par immersion  
Directive européenne CEE n° 85/572 du 19/12/85  
Directive européenne CE n° 2002/72 du 06/08/02  
Directive européenne CE n° 97/48 du 29/07/97  
Arrêté du 02/01/03 (JO du 29/01/03)  
Décret 92-631 du 08/07/92

**3. DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON**

Echantillon réceptionné au laboratoire le 6 octobre 2004

- Revêtement appliqué sur support en acier inoxydable
- Référence : vernis WATCOAT
- Couleur : incolore.

Cet échantillon est destiné à entrer en contact avec **des aliments aqueux et gras.**

Conditions particulières d'utilisation : **revêtement de parois de chambres froides.**

---

*La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).  
Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO CHIMIE.*

---

**INSTITUT D'ANALYSES ET D'ESSAIS EN CHIMIE DE L'OUEST**

- 3 rue Raoul Follereau - BP 90974 - 86038 POITIERS Cedex -  
Tél. : 05 49 44 76 14 - 05 49 44 76 12 - LABO : 05 49 44 76 04 - Fax : 05 49 44 76 22

- association loi 1901 - Siret N° 775 716 061 00038 - APE 743 B -

---

#### 4. CONDITIONS D'ESSAI ET RESULTATS

Conditions de contact sur l'échantillon	Liquide simulateur	Observations des éprouvettes	Observations du liquide simulateur	Valeurs individuelles de migration globale en mg/dm <sup>2</sup> (arrondies à 0,1 près)	Valeur moyenne en mg/dm <sup>2</sup> (arrondie à 0,1 près pour les liquides simulateurs aqueux et à 1 près pour l'huile)
10 jours à 5 °C	Eau distillée	Aucune modification apparente	Limpide	0,5 0,5 0,4	0,5
10 jours à 5 °C	Huile de tournesol déparaffinée	Aucune modification apparente	Limpide	< 0,1 < 0,1 < 0,1	< 1

Notes : Rappel des limites maximales autorisées :

- Pour les simulants aqueux : 10 mg/dm<sup>2</sup> avec un écart analytique de 2 mg/dm<sup>2</sup>  
60 mg/kg avec un écart analytique de 12 mg/kg
- Pour les simulants gras : 10 mg/dm<sup>2</sup> avec un écart analytique de 3 mg/dm<sup>2</sup>  
60 mg/kg avec un écart analytique de 20 mg/kg

#### 5. CONCLUSION

Dans les conditions d'essai retenues, la migration globale de ce matériau est inférieure aux limites fixées par la réglementation dans les liquides simulateurs représentant les aliments aqueux et gras, non acides et non alcoolisés (simulants A, D des directives 85/572 et 97/48).

NB : Les constituants du matériau doivent être autorisés par la réglementation française (brochure n° 1227 éditée par les Journaux Officiels).

**Maryse FAVARD**  
Responsable des essais  
Matériaux et Emballages



**Régis BRUNET**  
Directeur

